



Dans ce numéro

- Le projet Aicha en Mauritanie : un appui aux initiatives communales dans les domaines de l'eau et de l'assainissement
- Une coopération décentralisée tripartite pour des services publics adaptés aux quartiers périphériques de Nouakchott
- Une approche multi-acteurs pour éradiquer le choléra en RDC

Édito

Face au monde qui bouge, mutualiser outils et savoir-faire

Les innovations techniques, méthodologiques et sociétales font considérablement évoluer les pratiques de coopération. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, dans la lutte contre les grandes pandémies ou la limitation des effets du changement climatique, nous sommes tous conduits à changer nos approches et la manière dont nous soutiendrons à l'avenir nos partenaires dans les pays en développement.

Face à la persistance, voire le regain des risques sociaux, environnementaux et sanitaires, qui limitent les déplacements et l'engagement des collectivités françaises et des expertises mobilisables sur leurs territoires, l'un des enjeux est de continuer l'appui, l'échange de compétences, les indispensables contacts humains.

La mise en réseau des acteurs locaux et leur capacité à s'enrichir mutuellement est une des pistes que nous privilégions. Cette mutualisation passe par la mise à disposition des

acquis et des savoir-faire de chacun grâce à des outils de communication adaptés et localement maîtrisables. Après la transition de la maîtrise des projets du Nord vers le Sud, c'est ce transfert des capacités d'animation de réseaux que nous devons accompagner. Les bailleurs de fonds bi et multilatéraux sont maintenant en prise directe avec les autorités territoriales en charge des services publics. Ils souhaitent s'appuyer davantage sur les compétences des Ong et des entreprises du secteur qui ont elles-mêmes bénéficié des apports de la coopération non gouvernementale et décentralisée.

Encore faut-il que la lecture de cette expertise, tant du point de vue de la demande que de l'offre, soit possible et facilitée et qu'elle demeure, en lien avec l'extérieur, une source des nouvelles énergies nécessaires à son renouvellement. ●

Pierre-Marie Grondin,
directeur du pS-Eau

Sommaire

Des nouvelles de l'association

Lancement du réseau Océan Indien

Les îles du sud-ouest de l'océan Indien connaissent un niveau de développement contrasté : deux pays parmi les plus pauvres de la planète (Union des Comores, Madagascar) y côtoient deux Etats à revenus intermédiaires (Maurice et Seychelles) et deux départements français d'outre-mer (Réunion, Mayotte).

Parmi les principaux enjeux de développement de ces îles, celui de l'amélioration des services d'eau potable et d'assainissement, en particulier à Madagascar, Mayotte et aux Comores. Les problématiques de gestion de ces services se posent quant à elles sur l'ensemble de l'Océan Indien, de même que les questions de la gestion des ressources en eau et de l'adaptation aux changements climatiques.

Cependant, comme le montrent les nombreuses actions de coopération régionale et les partenariats de coopération décentralisée, les similarités géographiques, climatiques et culturelles de ces îles favorisent les échanges.

C'est pourquoi l'Agence française de développement, l'Agence régionale de la Santé, la préfecture et le Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Mayotte (SIEAM) soutiennent un réseau d'information à l'échelle de la région. Ce réseau, animé par le pS-Eau avec le soutien du Cite (ONG malgache), est composé d'ONG, associations, collectivités locales, établissements publics et entreprises privées. Il a pour mission de :

1. collecter et diffuser les informations et les outils relatifs à l'eau et à l'assainissement ;
2. appuyer les acteurs dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets de développement ;
3. organiser des temps d'échanges dans l'Océan Indien.

Le lancement officiel du réseau a eu lieu les 30 septembre et 1^{er} octobre 2014 à Antananarivo (Madagascar).

CONTACTS

- Basé à Mayotte, Grégoire Duband assure l'animation de ce réseau : duband@pseau.org
- A Paris : dussaux@pseau.org
- Plus d'infos sur : www.pseau.org/ocean-indien

- 3 Le projet Aicha en Mauritanie
L'innovation au service de la maîtrise d'ouvrage communale
- 7 L'eau et l'assainissement à Nouakchott
Un service public adapté aux quartiers périphériques
- 11 Le choléra en RDC
Une approche multi-acteurs pour éradiquer la maladie
- 14 Les infos pS-Eau

L'innovation au service de la maîtrise d'ouvrage communale

En dépit des efforts réalisés ces dernières années, la majorité de la population mauritanienne est dépourvue d'assainissement hygiénique et presque la moitié n'a pas accès à un point d'eau amélioré. Face à cette situation, les autorités nationales ont engagé une réforme du secteur de l'eau potable, ainsi qu'une politique ambitieuse pour l'assainissement rural. Plusieurs programmes sont actuellement à l'œuvre, qui s'efforcent de décliner de manière opérationnelle ces nouvelles orientations. C'est dans ce contexte qu'a débuté en 2009 le projet Aicha¹ dans les régions du Brakna et du Trarza.

1. Appui aux initiatives communales pour l'hydraulique et l'assainissement

DURANT LES ANNÉES 1990, face à des États en crise et fortement affaiblis par les politiques d'ajustement structurel, la décentralisation est apparue comme un moyen de rapprocher les sociétés locales des pouvoirs publics et comme une opportunité d'insuffler de nouvelles dynamiques de développement. En matière d'eau potable et d'assainissement, ces politiques se sont traduites par le transfert des compétences de maîtrise d'ouvrage aux collectivités territoriales issues de ces réformes.

En Mauritanie, le processus de décentralisation s'amorce dès la fin des années 1980 avec l'organisation des premières élections communales. Relancée à plusieurs reprises, la décentralisation demeure inachevée. Certes, les responsabilités confiées aux communes mauritaniennes recouvrent un large spectre de services publics – l'assainissement et la gestion des déchets sont des prérogatives communales depuis 1987, tandis que l'eau potable l'est redevenue, sous certaines conditions, en 2005 – mais les difficultés auxquelles ces dernières se heurtent sont nombreuses. Tout d'abord, les investissements requis dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement excèdent de beaucoup les capacités de financement des communes. La faiblesse des transferts budgétaires, conjuguée au caractère embryonnaire de la fiscalité locale, prive les communes de précieuses ressources pour réaliser les infrastructures. De plus, faute de personnel communal compétent et d'outils adaptés,

la maîtrise d'ouvrage reste une fonction mal assurée. Outre le manque d'expériences et de moyens, une autre difficulté tient à la défaillance des services territoriaux. Pour faciliter l'exercice de leur responsabilité, les communes devraient pouvoir solliciter les services déconcentrés du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA). Or, les directions régionales, complètement exsangues, ne parviennent pas à apporter les appuis demandés.

Les indicateurs de couverture témoignent de ces dysfonctionnements. En dépit des efforts réalisés ces dernières années, 60 % de la population mauritanienne est dépourvue d'assainissement hygiénique et 45 % n'a pas accès à un point d'eau amélioré. Face à cette situation, le ministère a engagé une réforme du secteur de l'eau potable, tout en formulant une politique ambitieuse pour l'assainissement rural. Plusieurs programmes sont actuellement à l'œuvre, qui s'efforcent de décliner de manière opérationnelle ces nouvelles orientations.

Vers une planification participative

Avec le soutien de plusieurs partenaires techniques et financiers, et la volonté de s'inscrire dans le processus de réforme du secteur, le projet Aicha vise d'une part à apporter des réponses aux difficultés de maîtrise d'ouvrage rencontrées par les communes, d'autre part à approfondir la

CRET





Blocs sanitaires, saniboutiques et soutoura

Dans le domaine de l'assainissement, plusieurs dispositifs font l'objet d'une attention particulière de la part des autorités nationales et locales.

gestion des services d'eau potable, et enfin à développer une approche de l'assainissement qui s'intéresse à la demande des habitants sans négliger les besoins de renforcement de l'offre (cf. encadré ci-contre). Aicha intervient depuis 2009 dans 5 communes rurales des régions du Brakna et du Trarza au bénéfice de 75 000 habitants.

Si la planification est indispensable pour renforcer les collectivités locales, notamment dans la perspective de faire émerger une vision du développement de leur territoire, force est de constater que toutes les démarches ne se valent pas. En Mauritanie, la majorité des communes disposent déjà d'un Plan de développement communal. Souvent mal appropriés, ces documents très généraux sont d'une utilité limitée pour des communes rurales dont les attentes portent davantage sur des outils pratiques.

Devant ce constat, le projet a accompagné l'élaboration de Plans de développement communaux pour l'hydraulique et l'assainissement (PCHA). Cette démarche pilote vise non seulement à dresser un état des lieux de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à l'échelon communal, mais surtout à réfléchir collectivement à la manière de faire progresser chaque commune vers une desserte proche de 100 %. Structurée autour de quelques grandes étapes, la méthodologie repose sur diverses techniques de concertation (focus groups, cartographie participative, etc.).

Une fois les inventaires réalisés et les conclusions du diagnostic partagées, un bilan en

- **Trois blocs sanitaires publics** ont été construits dans les zones commerciales de la ville de Rosso. Ces ouvrages proposent des services de toilettes et de douches aux personnes qui fréquentent les marchés de la ville. La gestion de ces blocs sanitaires a été confiée, par contrat, à trois gérants locaux qui, en retour, versent une redevance à la commune. En 2013, près de 14 000 € de chiffre d'affaires ont été générés, dont 30 % ont servi à régler la redevance communale. Ces recettes correspondent à une fréquentation moyenne de 300 personnes par jour. La commune assure le suivi et veille à ce que les infrastructures restent propres et fonctionnelles. Une négociation vient d'être engagée avec les élus pour affecter une partie des produits de la redevance au recrutement d'un technicien « assainissement et eau », et réaffirmer la prise en charge des réparations lourdes par les communes. En matière d'assainissement domestique, une approche différenciée est expérimentée en fonction du type de localités concernées.

- **Dans 35 villages, des campagnes de sensibilisation** ont été menées via la méthode revisitée de l'assainissement total piloté par les communautés (ATPC). Celle-ci incite les ménages à s'équiper en toilettes par des actions de sensibilisation couplées à des activités de marketing, et par un renforcement de l'offre. Ce troisième axe se traduit par un programme de formation des maçons à la construction de toilettes hygiéniques à moindre coût (45 à 78 € selon le type de fosse).

- **Dans certaines localités, des coopératives de femmes s'organisent en « saniboutiques »** : elles commercialisent les latrines qu'elles font construire par des maçons qualifiés. Chaque dalle ou fosse vendue bénéficie d'une subvention versée à la coopérative après vérification de l'installation. A ce jour, 60 latrines et 30 fosses ont été vendues grâce à ce dispositif. La connaissance du terrain et l'émulation entre les coopératives sont à l'origine de cette dynamique.

- **Dans les plus gros bourgs, des « sanimarchés » sont mis en place.** A la demande des clients, des toilettes hygiéniques préfabriquées de manière semi-industrielle (moulage de buses pour la fosse, fabrication de briques compressées pour la superstructure) sont installées à domicile. Ces sanimarchés, ou magasins dédiés à l'assainissement, intègrent des démarches de marketing pour convaincre les ménages à s'équiper. Le premier sanimarché de Mauritanie, appelé Soutoura, a été inauguré en 2013. Déjà 290 latrines ont été construites sur la zone depuis un an, dont 20 % issues des sanimarchés.



GRET

termes d'accès est établi à partir de normes nationales (exemple : point d'eau potable moderne pour 300 habitants). Déterminés dans chaque localité, les taux d'accès et de desserte sont représentés de manière cartographique. Dans le même temps, les données sont utilisées pour formuler des solutions techniques et organisationnelles, avec leurs coûts respectifs. Enfin, le conseil municipal délibère sur les actions prioritaires, en tenant compte des taux d'accès dans ses localités et des financements requis pour chaque solution. Dans chaque commune, les acteurs souhaitent fréquemment que tous les besoins identifiés soient immédiatement pris en charge, ce qui, bien entendu, est impossible... On comprend alors toute l'importance de l'étape de priorisation, qui consiste à construire des compromis réalistes à partir des multiples intérêts en présence.

Responsabiliser davantage le délégataire

Au final, cet exercice de planification concertée débouche sur des programmes d'investissement comprenant des interventions précises et chiffrées, avec une répartition sur plusieurs années. Les communes disposent de documents actualisables qu'elles peuvent présenter à leurs partenaires. Un facteur de réussite tient à la possibilité de mobiliser de solides compétences d'intermédiation afin de garantir

une concertation effective. Mais l'élément le plus déterminant est de nature politique : l'issue du processus dépend fortement de l'engagement des élus locaux, en particulier du maire, à fédérer leurs administrés et à dépasser les intérêts personnels.

Un autre volet d'intervention concerne la gestion et le suivi des services d'eau potable. La révision du cadre réglementaire engagée en 2005, suite à l'adoption du nouveau code de l'eau, a induit de profonds changements institutionnels. Outre le désengagement des administrations publiques des fonctions d'exécution, elle a mis en avant le rôle des entrepreneurs locaux au travers des délégations de service public. Cette nouvelle politique entend ainsi privilégier les partenariats entre l'Etat, les collectivités locales et les opérateurs privés, comme cadre de financement et de gestion des infrastructures d'eau potable. Désormais, l'obligation est faite de déléguer la gestion des services d'eau desservant les localités de plus de 500 habitants.

En cohérence avec ces priorités sectorielles, le projet Aicha expérimente un dispositif consistant à introduire un îlot concessif au sein du contrat d'affermage. Concrètement, la commune/maître d'ouvrage confie pour une période de cinq ans la gestion technique et commerciale de son service d'eau potable à un entrepreneur local sélectionné par appel d'offres ; ceci correspond au schéma classique de l'affermage.

L'originalité du montage réside dans le fait de demander au délégataire de financer

les équipements électromécaniques (les pompes d'exhaure, le groupe électrogène, etc.).

Ce type de contrat a été élaboré par l'Autorité de régulation mauritanienne avec l'appui du GRET et de Tenmyia. Son intérêt est de responsabiliser le délégataire sur un équipement fragile dont le mauvais entretien provoque des arrêts prématurés du service, sans pour autant exiger un important apport en capital que seules quelques grosses entreprises seraient capables d'assumer.

Dans les centres où « l'affermage avec îlot concessif » a été expérimenté, le service est délivré en continu dans de bonnes conditions. Après une phase de démarrage qui a nécessité un effort important de communication et de pédagogie, le principe de la délégation a été accepté par les ménages, qui se déclarent globalement satisfaits du

Schéma de maîtrise d'ouvrage et financements

Maîtrise d'ouvrage d'Aicha	Ministère Hydraulique & Assainissement
Appui à la maîtrise d'ouvrage	- GRET - Tenmyia
Financements	
- UE	53 %
- Sedif	16 %
- Aesn	9 %
- AFD	9 %
- Apause	6 %
- Communes ciblées	3 %
- Allianza por el Agua	1 %
- Délégataires	0,6 %
- Moissy Cramayel	0,5 %
- Vert St Denis	0,3 %
Durée	2009 - 2015
Budget total	3 850 000 €



CRET



CRET

niveau et de la qualité du service fourni. En témoignent, les volumes d'eau consommés et les demandes de branchements domestiques qui augmentent constamment.

En ce qui concerne le suivi des services, l'Autorité de régulation joue un rôle clé. Elle intervient en appui aux communes dans la détermination des tarifs et dans l'analyse de la performance des services délégués. Pour faciliter cette seconde tâche, l'Autorité de régulation s'est dotée d'un observatoire des délégations comprenant deux outils : un logiciel d'aide aux délégataires pour assurer la gestion commerciale, technique et financière des services, et un logiciel de suivi pour centraliser les informations relatives aux délégations.

Conçu comme un outil d'aide à la décision, l'observatoire des délégations s'adresse à la fois à l'autorité de régulation, aux maîtres d'ouvrage et aux délégataires. Il a vocation à faciliter la préparation des rapports annuels de délégation et à renforcer les capacités des maîtres d'ouvrage à piloter leurs services, tout en améliorant l'information des usagers quant au fonctionnement des délégations. A terme, il permettra d'évaluer sur une base objective la qualité technique, économique et sociale des services.

Poursuivre les efforts engagés

Il est indéniable que le renforcement des capacités des communes constitue un enjeu déterminant pour la durabilité des services. En inscrivant ces acteurs au cœur du processus de planification des investissements, et en leur faisant jouer un rôle majeur dans l'organisation des services, le projet Aicha s'inscrit dans une logique d'affirmation de la légitimité de la maîtrise d'ouvrage communale.

A ce jour, plusieurs réussites méthodologiques sont à mettre à l'actif de ce projet. L'approche concertée d'élaboration des PCHA est plébiscitée par toutes les communes qui en ont bénéficié ; elle est considérée par le ministère comme une opportunité de consolider ses capacités de planification aux niveaux régional et central. De même, l'innovation contractuelle (l'affermage avec îlot concessif) est examinée avec beaucoup d'intérêt par la direction de l'Hydraulique qui souhaiterait approfondir les conditions d'application de ce modèle, dans la perspective de son élargissement.

Cependant, plusieurs approfondissements devront être apportés dans les prochaines années afin de : (i) coordonner les différents niveaux et instruments de planification (locale, régionale et centrale) ; (ii) affiner la définition des périmètres de délégation ; (iii) renforcer les compétences d'appui-conseil des directions régionales de l'hydraulique et de l'assainissement ; (iv) stabiliser les mécanismes de collecte des données de suivi techniques et financières.

Par ailleurs, aussi nécessaires et effectives soient-elles, ces avancées n'apporteront aucune réponse au problème du financement communal (faiblesse de la fiscalité, inexistence d'emprunts communaux, etc.). Elles ne sauraient pas davantage se substituer à des politiques ambitieuses de formation professionnelle du personnel des communes et des régions, idéalement initiées par l'administration centrale dans une vision de long terme.

Enfin, malgré une mobilisation accrue du ministère, les relations entre les communes et les services déconcentrés demeurent précaires. Les collaborations avec les communes sont d'autant moins évidentes que le personnel des directions régionales, voyant s'échapper ce qui était hier ses prérogatives, n'adhère pas spontanément au transfert de compétences aux collectivités locales. Habités à prendre les décisions, ils assument mal leur nouveau statut de conseiller, moins valorisant et pour lequel ils ne sont pas formés. Sans doute faut-il se donner du temps pour que les habitudes de travail changent... ●

CONTACTS

- Frédéric Naulet : naulet@gret.org – T. 33(0) 1 70 91 92 21
- Moulaye Ould Bleilla : bleilla.mr@gret.org – T. (222) 4525 84 96



L'eau et l'assainissement à Nouakchott

Un service public adapté aux quartiers périphériques

Grâce à une coopération décentralisée associant la région Ile-de-France, l'entreprise helvète Eauservice et dix-sept communes suisses fédérées par la ville de Lausanne, les autorités de Nouakchott bénéficient d'un large soutien technique et institutionnel pour développer un véritable service public d'eau et d'assainissement dans les quartiers périphériques de la ville.

Plus d'un million d'habitants, soit près de la moitié de la population urbaine du pays, vit à Nouakchott, capitale de la Mauritanie. La ville croît sans cesse, engendrant l'extension rapide des quartiers périphériques, composés en grande partie de logements informels (kébbés) qui compliquent le développement des services publics dans ces zones.

L'accès à l'eau à Nouakchott est empreint d'inégalités. Non desservis par branchement domiciliaire, près de 80 % de la population s'approvisionnent à des points d'eau de qualité insuffisante ou auprès de

revendeurs d'eau informels (charretiers ou camions citernes). Le recours à ces intermédiaires induit une hausse du coût de l'approvisionnement pour une eau de qualité souvent médiocre. Ceci est particulièrement vrai pour les populations vivant dans les quartiers les plus éloignées du réseau. Du fait de la pénurie et de la cherté, accentuées durant les périodes de sécheresse, les deux tiers de la population vivent avec moins de 25 litres d'eau par jour et par personne.

Pour les 9 communes qui la composent, c'est la Communauté urbaine de Nouak-

chott (CUN) qui exerce la gestion des services publics tels que l'alimentation en eau. Jusqu'en octobre 2010, Nouakchott n'était alimentée qu'à partir de l'aquifère d'Idini. L'eau ainsi captée à longue distance était distribuée par le biais de 900 km de canalisations appartenant à la Société nationale de l'eau (SNDE). Seuls 21 % des ménages étaient directement approvisionnés.

Depuis octobre 2010, le projet Aftout Es Saheli¹ apporte 70 000 m³ d'eau supplémentaires grâce au pompage et au traitement des eaux de surface du fleuve Sénégal, situé à 170 km.

La mobilisation de la ressource en eau est maintenant satisfaisante, mais l'extension du réseau pour la distribuer jusque chez les consommateurs des quartiers périphériques nécessite de nouveaux investissements. C'est ce contexte qui a conduit les autorités à agir.

1. Financé par la Banque africaine de développement

DANS LA RÉGION DE
LAUSANNE, EN SUISSE

Eauservice et le centime solidaire

Eauservice, entreprise suisse distributrice de l'eau à Lausanne, a pour mission principale de produire, transporter et délivrer de l'eau potable de qualité aux habitants de la région, soit près de 250 000 consommateurs. Depuis 2009, Lausanne reverse l'équivalent d'un centime par mètre cube d'eau consommé par les Lausannois pour améliorer l'accès à l'eau des habitants des quartiers défavorisés de Nouakchott. Ce mode de prélèvement, appelé le « centime solidaire », est porté par Solidarité eau Suisse, plateforme développée par la direction du Développement et de la Coopération suisse (DDC), qui a pour but de faciliter la coopération Nord-Sud en matière d'alimentation en eau. Un groupement de 17 communes* suisses romandes qui ont également adhéré au prélèvement du « centime solidaire » soutiennent actuellement le projet. La DDC participe également au financement de l'opération.

• www.solidariteausuisse.ch

* Apples, Attalens, Charrat, Cossonay, Epalinges, Estavayer-le-Lac, Jouxens-Mézery, Jussy, La Chaux, Le Mont-sur-Lausanne, Lutry, Martigny (Sinergy), Morges, Nyon, Pully, Trient et Villaz-Saint-Pierre.



Eauservice

Genèse d'un partenariat tripartite

En octobre 2009, un partenariat entre la ville de Lausanne, en Suisse, et la communauté urbaine de Nouakchott (CUN) voit le jour. Il a pour but de renforcer les capacités des structures locales de gestion et de financer la réalisation d'infrastructures en eau potable. Les collaborateurs de l'entreprise suisse Eauservice (distributrice de l'eau à Lausanne) sont sollicités pour fournir un appui technique, méthodologique et organisationnel.

De son côté, la région Île-de-France entretient depuis 2002 une coopération décentralisée riche et dynamique avec la communauté urbaine de Nouakchott. Cette coopération s'applique à de multiples domaines : aménagement du territoire, santé, insertion professionnelle des jeunes, culture, etc. Le Programme d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale et communautaire (PAMOCC) est une composante essentielle de cette coopération.

C'est dans ce cadre que, dès 2009, la région Île-de-France a soutenu le Projet d'amélioration de l'accès à l'eau (PAAE). Pour développer les capacités de maîtrise

d'ouvrage de son partenaire, la Région a appuyé, en partenariat avec le Gret, la création de la Cellule « Etudes et projets » de la CUN, qui a ainsi exercé ses premières missions de maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau au travers du PAAE. Deux ans plus tard, en 2011, la région Île-de-France s'est associée au Projet Communautaire pour l'Accès à l'Eau (PAAE), dont l'ambition concourt à l'amélioration des services publics urbains et à la maîtrise d'ouvrage de la CUN.

Le Projet d'Amélioration pour l'Accès à l'Eau (PAAE), premier projet réalisé dans le cadre du partenariat entre Lausanne et la CUN, s'est déroulé entre octobre 2009 et mars 2011. Durant cette période, ont été réalisés la pose de 1 800 m de conduites, la construction de trois bornes-fontaines, la réhabilitation de cinq autres de type château d'eau, le financement de trois camions citernes ainsi qu'un camion vidangeur de boue. Les camions citernes servent à distribuer de l'eau dans les quartiers dépourvus de réseau et le camion vidangeur à évacuer les eaux stagnantes en période d'hivernage. Grâce à ces équipements, 17 400 personnes bénéficient aujourd'hui d'un accès à l'eau potable. Au vu des résultats obtenus par le Projet d'amé-

CONTACTS

- Abdellative Ould Mohamed Abderrahmane, CUN : Abdellative@yahoo.fr
- Vanessa Fakhry, Eauservice : Vanessa.Fakhry@lausanne.ch
- Arnaud Huré, Région Ile-de-France : arnaud.hure@iledefrance.fr



lioration pour l'accès à l'eau (PAAE) et du bon déroulement de la première phase du partenariat, un second projet a été élaboré : le Projet Communautaire pour l'Accès à l'Eau (PCAÉ).

A l'issue des quatre années d'exécution (2011 à 2014), le PCAÉ devrait toucher 100 000 personnes. Son objectif est similaire à celui du PAAE : améliorer l'accès à l'eau des populations des quartiers défavorisés, notamment une partie du quartier de Tahril, sur la commune de Ryad, une zone en pleine expansion. Mais les réalisations prévues sont de plus grande ampleur : extension du réseau de plus de 50 km, construction de quatre bornes fontaines, raccordement de 35 000 personnes, sensibilisation aux questions liées à l'eau et diffusion de bonnes pratiques en matière d'assainissement.

Le montant du budget du PCAÉ est de 1,4 million €. Outre Lausanne et les communes romandes précitées qui participent à hauteur de 725 000 € (50,4 %), la région Île-de-France contribue à hauteur de 203 000 € (14,1%). La CUN investit 178 000€ (12,4 %) et la DDC 331 000€ (23 %). Dès et déjà, 100 % du linéaire a été posé et 3 bornes-fontaines sur 4 sont construites. Une partie du réseau mis en eau a été inaugurée le 20 mai 2014 en présence des autorités et de toutes les parties prenantes. Il reste néanmoins à effectuer la grande partie des branchements sociaux subventionnés par le projet qui apporteront l'eau aux populations directement dans leur parcelle.

A Nouakchott, les actions du projet sont supervisées par le service de l'Environnement de la CUN. Une assistante d'Eauservice contribue au renforcement technique, méthodologique et organisationnel du service. Un représentant de la région Île-de-France participe à son renforcement institutionnel.

Au delà des résultats, de nouveaux défis

Ces cinq années de collaboration entre la CUN et ses trois partenaires sont un succès. En décembre 2013, le président de la CUN, M. Ahmed Hamza, a attribué le « Titre de meilleur projet de la CUN » aux deux projets « Eau » réalisés dans le cadre du partenariat entre la ville de Lausanne, les communes suisses associées et la région Île-de-France.

La coopération décentralisée entre Lausanne (représentant des 17 communes suisses associées) et Nouakchott fait véritablement office de modèle de partenariat public-public réussi. Les communes suisses montrent l'exemple ; elles encouragent leurs localités voisines et les services des eaux à se lancer sur la voie de la solidarité. Au niveau international, cette expérience a été présentée au sixième Forum mondial de l'eau à Marseille en mars 2012, et au Forum d'Oujda, organisé par le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) au Maroc en octobre 2012. Le pro-

jet a été mentionné par Johann Schneider-Ammann, conseiller fédéral, devant 50 ministres de l'économie à la réunion de haut niveau (High Level Meeting) du Sanitation Water For All au siège de la Banque mondiale à Washington en avril 2014. Ces communications assurent la visibilité du projet et de ses partenaires.

Une des thématiques qui tient à cœur à tous les partenaires est le renforcement du service de l'Environnement de la CUN. Les partenaires travaillent à la création d'un système de management (au sens de la norme ISO 9 001) dans le but préalable de définir clairement la mission et la stratégie de ce service. Il s'agirait également de créer une carte des processus et un manuel des procédures.

En matière de gestion de l'eau, la CUN va devoir relever de nouveaux défis. La Société Nationale de l'Eau (SNDE) a obtenu des financements pour la réhabilitation du réseau ancien du centre-ville et pour son extension dans une partie des zones périphériques. Il faudra du temps avant que tous les habitants ne soient raccordés au réseau d'eau de la ville. Dans cette attente, les solutions alternatives de distribution de l'eau vont perdurer (bornes-fontaines, camions citernes ou charretiers). Le plus important pour la CUN sera de contrôler les revendeurs d'eau, notamment les gérants de points d'eau, pour s'assurer durant cette période que l'eau distribuée à la population soit de bonne qualité. Dans cette optique, un des objectifs du Service de l'Environnement est d'appuyer les communes pour qu'un contrat soit signé entre les mairies et les gérants des bornes-fontaines obligeant notamment ces derniers à respecter les règles d'hygiène.

Une fois le réseau terminé, sa gestion sera confiée à la SNDE, dont la mission demeure la production et la distribution de l'eau en milieu urbain en Mauritanie. Il lui faudra assurer la pérennité du réseau grâce à une maintenance efficace. En 2011, un protocole d'accord avait été signé entre la CUN et la SNDE, qui prévoyait d'impliquer celle-ci à toutes les étapes clés du projet. A l'invitation de la CUN, la SNDE a effectivement participé avec l'entreprise de pose des conduites aux réunions bimen-



Eauservice

Inauguration du réseau d'alimentation en eau dans un quartier périphérique de Nouakchott

suelles de suivi de chantier. Actuellement, Lausanne et la SNDE sont en train de définir un cadre de collaboration. La municipalité suisse pourra ainsi appuyer la SNDE par les techniciens de Lausanne, dans leurs divers domaines de compétences.

Autre domaine majeur : l'assainissement

Le gouvernement mauritanien, qui a pris conscience de l'urgence de la situation, vient d'obtenir un prêt de la coopération chinoise pour la réalisation de la première phase du schéma directeur d'assainissement de Nouakchott, qui prévoit la création d'une station d'épuration et d'un réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales dans trois communes centrales de Nouakchott.

Il faut espérer que l'atelier d'assainissement organisé par la CUN apportera des pistes de solutions pour les communes qui ne seront pas couvertes par ce réseau.

Au vu des besoins réels en eau et assainissement des quartiers périphériques de Nouakchott, les partenaires élaborent actuellement une nouvelle phase de projet post 2014. La région Île-de-France entend associer des acteurs de son territoire aux prochaines phases d'intervention, tout particulièrement l'agence de l'eau Seine-Normandie. De son côté, Lausanne continue à communiquer sur le travail réalisé à Nouakchott afin de garder, dans les années à venir, le soutien des 17 communes romandes, mais également d'en motiver de nouvelles à se joindre à cet ambitieux partenariat. ●

ASSAINISSEMENT

L'université de Nouakchott et l'EAWAG* collaborent

L'assainissement à Nouakchott connaît également d'énormes difficultés : 96 % des habitants recourent à des systèmes rudimentaires qui ne respectent aucune norme sanitaire et environnementale. La vidange des fosses, manuelle et à même la rue, crée d'importants foyers de contamination.

Mené en étroite collaboration avec l'université de Nouakchott et l'EAWAG, le volet assainissement du PCAE a abouti à la réalisation d'un guide des bonnes pratiques dans ce domaine.

Du point de vue des équipements, six latrines-pilotes sont en cours de construction dans les communes de Riyad et El Mina. Elles doivent être testées par les familles afin de vérifier si elles sont adaptées du point de vue environnemental et social.

* Institut de recherche de l'eau du domaine des écoles polytechniques fédérales (Suisse)

Une approche multi-acteurs pour éradiquer la maladie

Depuis 2008, le ministère congolais de la Santé expérimente une approche intégrée de lutte contre le choléra, élaborée en collaboration avec le GAAC (Global Alliance Against Cholera), un organisme qui regroupe de nombreux experts et institutions internationales. Expérimentée à Uvira avec le soutien actif de la fondation Veolia, cette démarche paraît prometteuse.



Fondation Veolia

L'élimination des épidémies de choléra qui, selon l'Organisation mondiale de la santé, affectent de 3 à 5 millions de personnes chaque année dans le monde, demeure une préoccupation majeure pour de nombreux pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique. Très contagieux, le choléra est une maladie diarrhéique causée par une toxine produite par une bactérie. La maladie provoque une diarrhée parfois accompagnée de vomissements quelques heures après l'ingestion d'aliments ou d'eau contaminés. En l'absence de prise en charge médicale, la déshydratation aiguë induite par la maladie provoque la mort en un temps très court (quelques heures à trois jours) dans plus de la moitié des cas. La prise en charge, qui consiste essentiellement en une réhydrata-

tion, diminue considérablement le taux de mortalité mais ne suffit pas à éradiquer cette pathologie.

Un consensus clair existe pourtant au sein des communautés scientifiques et médicales quant aux moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Ce sont principalement l'accès durable à une eau potable, la présence d'un système d'assainissement adapté et l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène au sein des communautés à risques.

Face à ce constat, un large panel d'experts et d'institutions nationales, internationales et non gouvernementales s'est mobilisé à travers l'Alliance globale contre le choléra (Global Alliance Against Cholera - GAAC). Celle-ci propose une stratégie pour réduire et éliminer durablement les épidémies de choléra.



Le site internet de Global Alliance Against Cholera

Le nouveau site internet de la Global Alliance Against Cholera (Alliance internationale de lutte contre le choléra) a été lancé fin janvier 2014. La fondation Veolia, qui en assure le secrétariat, a piloté cette refonte. Disponible en anglais et en français, le site propose l'accès à un nombre important d'informations sur le choléra.

• www.choleraalliance.org



Eau potable, hygiène et assainissement : les trois piliers

Cette démarche menée en République démocratique du Congo (RDC) préconise de mobiliser l'expertise d'acteurs complémentaires (ingénieurs sanitaires, politiques, municipalités, exploitants des services urbains, Ong, partenaires financiers) et d'agir selon les étapes suivantes :

- en premier lieu, conduire régulièrement des études épidémiologiques pour disposer d'une connaissance approfondie des dynamiques de propagation de la maladie et identifier les zones « sources » dans lesquelles le choléra est endémique toute l'année, même en dehors des périodes de flambées épidémiques ;
- deuxièmement, évaluer et définir dans les zones « sources » (foyers d'émergence et de propagation) les interventions nécessaires pour l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'éducation à l'hygiène ;
- enfin, à partir des deux étapes précédentes, établir un schéma directeur pour conduire des actions d'élimination durable des causes des épidémies.

En RDC, près de 40 millions de personnes n'ont pas accès à une source d'eau améliorée. Le taux d'accès à l'eau est évalué à 26 %. Les populations vulnérables, particulièrement les femmes et les enfants, sont davantage exposées à des maladies d'origine hydrique. Depuis 2005, le choléra est devenu endémo-épidémique, c'est-à-dire

qu'il sévit constamment, même en dehors des pics épidémiques. Entre 2002 et 2008, plus de 150 000 nouveaux cas ont été recensés par l'OMS, soit près de 15 % des cas de choléra dans le monde et environ 20 % des décès liés à cette pathologie. Face à la récurrence des épidémies, le ministère de la Santé publique a adopté en 2008, en collaboration avec les ministères de l'Energie et de l'Environnement, un plan stratégique d'élimination du choléra pour la période 2008-2012, puis pour la période 2013-2017, en adoptant l'approche intégrée préconisée par le GAAC. Pour sa mise en œuvre, de nombreux acteurs internationaux¹ apportent leur soutien méthodologique et financier au ministère de la Santé publique, aux municipalités et à la Regideso.

Des études préliminaires menées conjointement par des équipes congolaises et françaises ont identifié huit zones sources, urbaines et périurbaines dans l'est du pays : les localités de Bunia, Goma, Bukavu, Uvira, Fizi Baraka, Kalemie, Bukama et Kasenga. Les conditions de vie des populations y sont des plus défavorables : outre des pratiques d'hygiène individuelle et des équipements d'assainissement insuffisants, ces agglomérations ne disposent surtout d'aucun accès sécurisé à l'eau potable. Ces premières études ont donné lieu à des actions pilotes à Kalemie (dans la province

1. Comme les agences des Nations unies (telles que l'Unicef), des Ong internationales (telles que Solidarités International et MSF) et des fondations privées (telles que la Fondation Veolia), etc.

du Katanga) et à Uvira (dans la province du Sud Kivu). Située au bord du lac Tanganyika, à 15 km de Bujumbura (capitale du Burundi voisin), la localité d'Uvira est l'un des huit foyers de persistance de l'agent infectieux en période inter-épidémique. Seuls 31 % des 210 000 habitants ont accès à l'eau potable. Avec une croissance démographique de 4 % l'an, la ville devrait héberger 310 000 habitants en 2020. Le réseau d'eau de la Regideso dessert environ 30 % de la population d'Uvira via 3150 branchements particuliers et 49 bornes-fontaines. Cependant, la moitié des habitants desservis ne dispose que de quelques heures de distribution par jour, tandis que l'autre moitié dispose d'un service à peu près continu, en dehors des fréquentes coupures d'électricité qui durent parfois plusieurs jours. Tout comme celle sujette aux fréquentes ruptures d'alimentation, la population non desservie par le réseau recourt à de l'eau de surface du lac Tanganyika et des rivières, contaminée par l'activité humaine.

Selon une enquête réalisée auprès de 500 ménages par la London School of Hygiene and Tropical Medicine (LSHTM), la quasi-totalité des ménages utilisent des latrines, qu'elles soient propres au ménage (46 %), communes à la concession (42 %) ou partagées (10 %). Cependant, les règles d'hygiène de base (comme le lavage des mains) sont peu pratiquées. Les diarrhées et le choléra ne sont pas perçus comme des maladies posant un grave problème sanitaire ; moins de 1 % des habitants citent



le choléra comme un problème majeur. La connaissance des moyens de lutte contre les maladies diarrhéiques est limitée et leur mise en pratique nettement insuffisante.

Optimiser le service de l'eau

Depuis plusieurs années, de nombreuses mesures « d'urgence » sont mise en place à Uvira par l'Ong Oxfam GB, en partenariat avec le ministère de la Santé, pour lutter contre le choléra en période de flambée épidémique. Ces mesures consistent en des actions de sensibilisation à l'hygiène et de formation aux pratiques de lutte contre la maladie, en la mise en place de points de chloration d'eau, en distribution de kits de chloration et d'hygiène, etc. Ces mesures, qui limitent l'importance des pics épidémiques, sont cependant insuffisantes pour éradiquer la maladie. Une réponse plus durable doit être apportée.

Ainsi, conformément au Plan national d'élimination du choléra pour la période 2013-2017, le projet pilote d'Uvira est déployé depuis 2012 par la Régideso, en partenariat avec la fondation Veolia. Ce projet d'ampleur fait suite aux premières mesures

d'urgence mises en place entre 2010 et 2012, lesquelles comportaient la protection et l'aménagement du captage, le remplacement de la pompe de refoulement pour augmenter les volumes distribués, l'amélioration du traitement (remplacement des agitateurs pour la floculation) et l'amélioration du réseau avec la pose de vannes. Il s'agit désormais d'éliminer le choléra en améliorant durablement les conditions socio-sanitaires des populations. L'objectif est d'ouvrir l'accès à un service d'eau potable en continu à 1 550 000 personnes dans les aires de santé touchées par les épidémies, grâce au développement des infrastructures de production et distribution d'eau potable. Sont ainsi prévus :

- d'importants travaux : augmentation de la capacité de production de l'usine d'eau, extension du réseau de distribution et de la capacité de stockage, autonomisation de l'approvisionnement en énergie de la Régideso par la construction d'une micro-centrale hydroélectrique ;
- le renforcement des capacités opérationnelles du centre d'exploitation de la Régideso d'Uvira en matière de pilotage et de suivi des travaux ainsi qu'en capacité de gestion afin de favoriser son autonomie et le réinvestissement local des bénéficiaires du projet ;

CONTACTS

- Sandhya Bonnet, secrétariat de l'Alliance internationale contre le choléra : sandhya.bonnet@veolia.com • 33 (0)1 55 23 42 92
- Clément Petit, Fondation Veolia : • clement.petit@veolia.com • 33 (0)1 46 69 38 75

A lire sur le choléra

● Guide méthodologique pour le Congo

L'Alliance Internationale de lutte contre le choléra propose un guide méthodologique intitulé : *Développement d'un nouveau paradigme pour l'élimination du choléra. Etude du cas de la République démocratique du Congo.*

➔ www.choleraalliance.org

● Lutter contre le choléra ! Le rôle des secteurs EHA et SMPS dans la lutte contre le choléra

Jessica Dunoyer, ACF, sept. 2013, 136 pages

Ce document, pratique et compact, sert d'interface entre le document de positionnement d'Action contre la Faim sur le choléra (2012) et la Toolbox choléra ACF (2012). Il s'adresse aux employés d'ACF et à leurs partenaires engagés dans la lutte contre le choléra. Plus pratique que stratégique, moins exhaustif qu'un guide technique, il traite essentiellement des questions relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène. En intégrant la dimension pratique et l'approche psychosociale, il couvre aussi bien les soins d'urgence que la prévention et la préparation aux épidémies. Il présente aussi comment la recherche opérationnelle fait progresser la connaissance sur la maladie et permet de mieux lutter contre ce fléau.

➔ www.actioncontrelafaim.org



– la création d'associations d'usagers des bornes-fontaines légalement enregistrées (constituées principalement de femmes) de façon à améliorer le taux de recouvrement des coûts du service et les relations entre usagers, fontainiers et la Régideso ;

– la sensibilisation (conduite par l'Ong Oxfam GB) de 210 000 personnes aux bonnes pratiques d'hygiène et à l'origine des maladies ;

– une étude d'impact épidémiologique (menée par la London School of Hygiene and Tropical Medicine) permettant sur trois ans d'évaluer scientifiquement les impacts réels du projet.

Le coût total du projet, estimé à 10 millions d'euros, est assuré notamment par des contributions financières de l'AFD et de l'Union européenne. La Fondation Veolia intervient quant à elle à hauteur de 1 million d'euros sous forme d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, à la maîtrise d'œuvre et au renforcement de capacités de la Régideso.

Par son ampleur et son approche, le projet d'Uvira est inédit à l'échelle de la RDC. Il apporte une réponse durable au problème du choléra par la combinaison de plusieurs éléments : les études épidémiologiques et celles d'accès à l'eau et à l'hygiène des populations, pour cibler précisément les actions à entreprendre en matière de desserte en eau potable et de sensibilisation à l'hygiène. La construction d'infrastructures s'avère moins chère à financer que la succession d'interventions d'urgences (telles que la chloration au point de puisage, la prise en charge des cas de choléra), même si celles-ci demeurent pertinentes à court et moyen terme.

Ce projet participe également d'une approche intégrée innovante, à la fois en termes de partenariat (fondation d'entreprise, Ong internationale, Ong locale, gouvernements locaux, bailleurs de fonds et universités), de couplage eau-santé, notamment en matière de santé maternelle et infantile, et enfin de transition d'un mode d'intervention « curative » en urgence vers un mode qui s'attaque aux causes du mal développement.

Si l'éradication du choléra dans le monde reste un objectif de longue haleine, la stratégie mise en œuvre en RDC ouvre des perspectives encourageantes. L'extension de l'approche aux autres « sources » de la maladie permettrait un impact à plus grande échelle, voire la disparition du choléra en RDC.

L'approche mériterait également d'être reprise dans d'autres régions touchées dans le monde et devrait encourager les financeurs de programmes de santé, de gestion de l'eau potable, d'assainissement et d'hygiène à mieux coordonner leurs efforts. ●

A lire

Synthèse et enseignements du séminaire sur le suivi-évaluation

Du 7 au 9 avril 2014 à Ouagadougou (Burkina Faso)

Plus de 200 personnes issues d'une trentaine de pays se sont réunies à Ouagadougou pour partager expériences et réflexions sur la thématique du suivi-évaluation des services locaux d'eau et d'assainissement dans les villes secondaires. Ce document présente les enjeux et points communs qui sont ressortis des discussions.

• IRC : Juste Hermann Nansi, nansi@ircwash.org – www.ircwash.org

• pS-Eau : Christophe Le Jallé, le-jalle@pseau.org – www.pseau.org/fr/ouaga2014



Gestion de la demande en eau. Choisir les mesures à mettre en œuvre sur son territoire

Plan Bleu, avril 2014, 32 pages

Ce guide d'aide à la décision sur les différentes options en matière de gestion de la demande en eau (GDE) à destination des collectivités territoriales a pour objectif d'appuyer les décideurs locaux dans le choix des mesures les plus adaptées aux besoins constatés. Il apporte ainsi des éléments d'éclairage dans la prise de décision.

Il résulte d'une étude lancée par le Plan Bleu en 2013, avec le soutien financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, consistant à mener des analyses coût-avantage (rentabilité, externalités sociales et environnementales, positives ou négatives, coût d'opportunité, etc.) sur un panel de 20 mesures de GDE dans le territoire pilote du bassin de Sfax en Tunisie.

Le guide présente également un panorama des mesures de GDE pouvant être appliquées en Méditerranée. Il propose une méthodologie pour caractériser, évaluer et hiérarchiser des mesures de GDE selon l'analyse coût-avantage multicritères.

• Téléchargement : www.pseau.org/outils/biblio

• Plus d'infos sur : <http://planbleu.org/>



Appels à projets

Eau potable et assainissement dans les villes du Sud : la difficile intégration des quartiers défavorisés aux politiques urbaines

Coordination Frédéric Naulet, Céline Gilquin, Stéphanie Leyronas, Gret, AFD
Coll. Débats & Controverses n° 8

De profondes mutations sociopolitiques et économiques accompagnent l'urbanisation des pays en développement. Tandis que certaines sont porteuses de dynamiques de développement positives, d'autres génèrent des effets négatifs (étalement urbain, ségrégation sociale, pressions sur l'environnement, etc.). Ces dysfonctionnements ne sont pas sans conséquences sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, notamment dans les quartiers défavorisés.

Cet ouvrage rassemble les réflexions des participants (représentants de bureaux d'études, ONG, laboratoires de recherche, bailleurs de fonds...) aux ContrEau-verses 2013, séminaire organisé à l'initiative du Gret et de l'Agence française de développement (AFD) en janvier 2013.

• Téléchargement : www.gret.org



Eau potable et assainissement dans l'Atlas marocain. Accompagnement des projets d'associations villageoises

Coll. Regards sur les migrations et le développement n° 2, septembre 2014

Ce numéro de la collection *Regards sur les migrations et le développement* relate l'expérience acquise par M&D dans ses actions de soutien aux associations villageoises de l'Atlas et l'Anti-atlas marocains, qui ont entrepris la réalisation d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement. Les différentes étapes de l'accompagnement d'un projet sont abordées, depuis la validation de la demande des villageois jusqu'au choix des technologies en passant par le financement et les démarches administratives indispensables à la bonne fin du projet.

• Plus d'infos : www.migdev.org



Partager l'accès à l'eau : Paris Solidaire

Paris modernise son dispositif de subvention aux associations et lance cet automne un nouvel appel à projets ouvert à toutes les associations françaises de loi 1901 portant des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en voie de développement.



Cette nouvelle formule permet aux candidats de bénéficier d'un délai d'instruction significativement réduit et des échéances fixes d'une année sur l'autre pour la remise des dossiers de candidature.

Pour l'édition 2014 de l'appel à projets "Solidarité Eau et Assainissement", les dossiers de candidature doivent être déposés jusqu'au 16 novembre sur l'application SIMPA (Système d'information multi-services des partenaires associatifs).

• <http://goo.gl/6oqzga>

A lire

Service d'assainissement par mini-égout

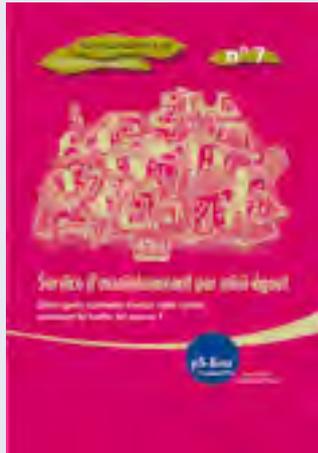
Dans quels contextes choisir cette option, comment la mettre en œuvre ?

Pour répondre à la demande des ménages en matière d'assainissement dans les pays en développement, il existe deux grandes familles de systèmes : l'assainissement non-collectif, avec des systèmes individuels construits pour chaque ménage et l'assainissement collectif par égout conventionnel, tel qu'il est développé dans de nombreux centres urbains. Cependant, ces deux formes d'assainissement montrent parfois leurs limites et des approches alternatives d'assainissement collectif ont vu le jour. Ces options, appelées « assainissement par mini-égout » se définissent par le fait qu'elles s'affranchissent de certaines contraintes des égouts conventionnels (diamètre des tuyaux et profondeur d'enfouissement réduits, mode de connexion simplifié, etc.) afin d'en réduire le coût d'investissement. Ces systèmes d'assainissement par mini-égout se distinguent également souvent par l'échelle de leur mise en œuvre (un quartier et non une ville entière), par le type de responsabilité et le mode de gestion du système.

Dans le cadre d'une étude financée par le SIAAP, l'agence de l'eau Seine-Normandie et l'AFD, le pS-Eau a analysé diverses expériences d'assainissement par mini-égout à travers le monde afin de mieux connaître leurs atouts et contraintes respectives d'un point de vue technique, économique et de gestion, leurs facteurs de succès - ou d'échecs - et de préciser dans quels contextes cette solution est appropriée.

Sur la base d'études réalisées dans 5 pays* et de la synthèse qui en a résulté, un guide a également été réalisé à l'attention des maîtres d'ouvrages, des décideurs locaux et de leurs partenaires pour les accompagner dans le développement de leur service d'assainissement, en leur fournissant des éléments d'aide à la décision et des repères méthodologiques pour l'action. Il aidera ces acteurs à vérifier si l'assainissement par mini-égout est vraiment la solution appropriée dans leur environnement et si cette option est retenue, à coordonner leur projet de manière cohérente et à se doter d'une vision claire des modes de gestion envisageables ainsi que des compétences nécessaires.

* Ces 5 études de cas (Brésil, Inde, Mali, Ghana et Sénégal), le rapport de synthèse et le guide méthodologique (Guide pS-Eau n°7) qui en résultent sont disponibles en versions française et anglaise sur le site du pS-Eau : www.pseau.org/mini-egouts



Programme Solidarité Eau
32, rue Le Peletier
75009 Paris
T. +33 (0)1 53 34 91 20
pseau@pseau.org
www.pseau.org

Responsable de la publication :
Pierre-Marie Grondin
Rédacteurs en chef :
Guillaume Aubourg
Céline Noblot

Ont participé à ce numéro :
Stéphanie Berthomeau
Sandhya Bonnet
Vanessa Fakhry
Arnaud Huré
Frédéric Naulet
Moulaye Ould Bleilla
Abdellative Ould
Mohamed Abderrahmane
Clément Petit

Conception graphique,
réalisation : Solange Münzer
Impression : Panoply